



Ministère de la Femme, de la Famille
et du Développement Social

M.F.F.D.S.

Analyse : Arrêté portant création du Comité d'organisation de la Conférence ministérielle pour l'appropriation et la mise en œuvre de la Déclaration de l'Union Africaine en matière de promotion du Genre

LE MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE
ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Vu la loi la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;
Vu le décret n° 2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 2005-271 du 29 mars 2005 relatif aux attributions du Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement Social ;
Vu le décret n° 2005-410 du 18 mai 2005 mettant fin aux fonctions de Ministres, nommant de nouveaux Ministres et fixant la composition du Gouvernement, modifié ;
Vu le décret n° 2005-500 du 01 juin 2005 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères.

A R R E T E

Article premier : Il est créé au Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social un Comité d'organisation de la Conférence ministérielle pour l'appropriation et la mise en œuvre de la Déclaration de l'Union Africaine en matière de promotion du Genre.

Article 2 : Le Comité d'organisation a pour missions de :

- assurer la coordination générale des activités de toutes les structures impliquées dans l'organisation de la conférence ;
- mettre en place des commissions spécialisées pour tous les aspects liés à l'organisation de la conférence ;
- élaborer les documents, les termes de référence et autres supports destinés aux participants à l'atelier ;
- élaborer les termes de références des commissions ;
- recommander toute initiative allant dans le sens de la mobilisation de ressources et du développement de partenariat pour la réussite de la conférence ;
- élaborer le chronogramme global des activités préparatoires de la Conférence ;
- coordonner et suivre les travaux des différentes commissions
- préparer et finaliser les différents actes attendus de la conférence.

Article 3 : Le Comité d'organisation présidé par le Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement Social, ou son représentant, est composé ainsi qu'il suit :

- Un représentant de la Présidence de la République ;
- Un représentant de l'Assemblée nationale ;
- Un représentant de la Primature ;
- Un représentant du Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales ;

- Un représentant du Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales ;
- Un représentant du Ministère des Affaires Etrangères ;
- Un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Un représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique ;
- Un représentant du Ministère de l'Intérieur ;
- Un représentant du Ministère de l'Education ;
- Un représentant du Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale ;
- Un représentant du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Un représentant du Ministère de la Culture et du Patrimoine historique classé ;
- Un représentant du Ministère de l'Information, Porte-parole du Gouvernement ;
- Un représentant du Ministère du NEPAD, de l'Intégration Economique Africaine et de la Politique de Bonne Gouvernance ;
- Un représentant du Ministère des PME, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Microfinance ;
- Un représentant du Ministère du Plan et du Développement Durable ;
- Un représentant de la FNGPF, de la FAFS, du COSEF, de l'AJS et de Siggil Jiggen ;
- Deux représentants du Réseau « Genre et Développement » des bailleurs de fonds ;
- Tous les Directeurs, Chefs de services centraux et de Projets, Conseillers Techniques du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social.

Article 4 : Le comité d'organisation est subdivisé en cinq commissions spécialisées :

1. une commission scientifique,
2. une commission accueil, orientation et hébergement,
3. une commission logistique et transport,
4. une commission culture, communication et animation,
5. une commission administrative et financière.

La commission scientifique peut être appuyée par des personnes ressources nationales recrutées à temps partiel pour :

- l'élaboration des documents, termes de référence et autres supports destinés aux participants à l'atelier ;
- la préparation et la finalisation des différents actes attendus de la conférence.

Article 5 : Le comité d'organisation se réunit chaque fois que de besoin sur convocation de son Président. Le Comité d'organisation et les commissions opérationnelles peuvent s'adjoindre toute personne dont les compétences sont nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Article 6 : Le secrétariat du comité d'organisation est assuré par la Direction de la Famille. Elle sera appuyée par le Bureau de Suivi et de Coordination Technique des Programmes, la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets de Lutte contre la Pauvreté, la Coordinatrice du Projet Genre, le Conseiller Technique n° 1, le Conseiller Technique en Communication et les Conseillers Techniques chargés respectivement du Genre et de la Femme.

Il tient au moins une fois par semaine une séance de travail avec les membres des commissions et les personnes ressources pour coordonner et suivre les activités scientifiques et/ou d'organisation, faire le point sur l'état d'avancement des travaux des différentes commissions spécialisées.

Article 7 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- PR/SG, PM/SG,
- MFFDS/DC,
- Tous membres,
- JORS, Archives, Chronos.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de la Femme, de la Famille
et du Développement Social

TERMES DE REFERENCE

Conférence des Ministres africains chargés de la Femme
pour l'appropriation et la mise en oeuvre de la Déclaration
de l'Union Africaine sur la Promotion du Genre en Afrique

Juillet 2005

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'équité et l'égalité entre les sexes constituent une préoccupation majeure pour la communauté internationale depuis que le Sommet du Millénaire, organisé en 2000 par l'Organisation des Nations Unies, les a érigées en objectif de développement pour tous les pays.

La fixation d'un tel objectif s'inscrit dans une dynamique de promotion des droits de la femme qui a commencé à prendre véritablement forme à partir de 1946, année de création de la Commission des Nations Unies chargée de la femme.

Dans cette dynamique, beaucoup de stratégies ont été développées pour l'intégration de la femme dans le développement et ont engendré des progrès réels, à la faveur des différents sommets mondiaux consacrés au développement de l'humanité et d'instruments internationaux tels que la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Malgré ces progrès, l'analyse des relations entre les groupes sociaux sous l'angle des mécanismes de pouvoirs et de contrôle qui régissent le fonctionnement des sociétés contemporaines laissent encore apparaître aujourd'hui des inégalités entre les hommes et les femmes, surtout en Afrique.

Ces inégalités sont enracinées dans les institutions et instances sociales, politiques, économiques et culturelles.

C'est pourquoi, les chefs d'Etat et de Gouvernement africains, réunis du 06 au 08 juillet 2004 à Addis-Abeba en 3^{ème} session ordinaire de l'Union Africaine, ont adopté une déclaration solennelle pour promouvoir l'équité et l'égalité de genre en Afrique, sur proposition de son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal.

Il est prévu l'organisation à Dakar d'une conférence des ministres africains chargés de la femme pour l'appropriation et la mise en œuvre de ladite déclaration, sous la présidence de Monsieur le Président de la République du Sénégal et de Monsieur le Président de l'Union Africaine en présence du Président de la Commission de l'Union Africaine et d'autres personnalités invitées.

2. OBJECTIF

La conférence a pour objectif l'appropriation de la déclaration de l'Union Africaine sur le Genre par les mécanismes nationaux de promotion de la femme des pays de l'Union Africaine (UA) pour sa prise en compte dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement avec l'appui des partenaires au développement.

3. RESULTATS

Les résultats attendus de l'atelier sont :

- i. Une compréhension commune du contenu de la déclaration sur le genre et des avis motivés sur la situation de la femme au niveau des pays de l'U.A.
- ii. Un plan d'action et un cadre de suivi validés pour traduire la déclaration dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement dans les pays de l'U.A
- iii. Une déclaration d'engagement signée par les ministres chargés de la Femme pour la mise en œuvre du plan d'action dans leurs pays respectifs
- iv. Un comité de suivi installé
- v. Des propositions s'inscrivant dans une perspective d'harmonisation des mécanismes de promotion du Genre et du Développement au niveau des Organisations africaines et sous-régionales

4. DUREE ET LIEU

L'atelier est prévu du 12 au 15 octobre 2005 à l'hôtel Méridien-Président de Dakar.

5. METHODOLOGIE

Avant la conférence

Il sera mis en place un comité d'organisation composé d'experts du Gouvernement sénégalais pour préparer et organiser la conférence, en rapport avec les parties concernées, notamment l'Union Africaine. Le comité d'organisation sera réparti en commissions opérationnelles :

1. une commission scientifique,
2. une commission accueil, orientation et hébergement,
3. une commission logistique et transport,
4. une commission culture, communication et animation,
5. une commission administrative et financière.

Le Comité d'organisation sera appuyé par des personnes ressources sénégalaises en qualité de facilitateurs.

Les commissions auront en charge :

- l'élaboration des documents et autres supports destinés aux participants à l'atelier ;
- la préparation et la finalisation des actes de la conférence ;
- les invitations, l'accueil, l'installation et les déplacements des participants ;
- l'information, la communication et l'animation durant toute la conférence ;
- la gestion administrative, matérielle et financière.

La commission scientifique, en rapport avec les personnes ressources nationales et la Commission de l'Union Africaine, devra préparer les projets de plan d'action et

de cadre suivi de la mise en œuvre de la Déclaration sur le Genre. Ces projets de documents serviront de base de travail à la session des experts qui devra les examiner et les amender pour proposition aux Ministres.

Pendant la conférence

La conférence se déroulera en deux sessions respectives de deux (02) jours pour les experts et les Ministres. Le français, l'anglais, l'espagnol, le portugais et l'arabe y seront utilisés comme langues de travail.

- ***Session des experts***

Il est prévu au préalable, au cours de la première session, différentes communications par le pays hôte et certaines organisations ou personnalités étrangères pour la cérémonie d'ouverture, avant la présentation de la déclaration et des autres textes de l'Union Africaine sur la promotion du Genre.

Un bureau composé d'un président de séance, de deux vice-présidents et d'un rapporteur sera désigné parmi les Ministres pour diriger les travaux pendant la conférence. Par la suite, il sera installé trois (03) groupes de travail d'experts dont deux travailleront sur le Plan d'Action de mise en œuvre de la déclaration sur la promotion du Genre et un troisième sur le cadre de suivi de la mise en œuvre de ce plan. Chaque groupe travail sera constitué d'une cinquantaine de personnes.

- ***Session des ministres***

Au cours de la dernière session, celle des ministres, il est prévu la présentation et l'adoption des rapports desdits groupes ainsi que de la déclaration d'engagement par les Ministres.

Après l'atelier

En marge de cette conférence, il sera offert aux participants par le Gouvernement un dîner officiel au cours d'une soirée de Gala de la Femme pour rendre hommage aux femmes et remettre des décorations et distinctions honorifiques à des personnes choisies pour leur engagement dans la promotion de la Femme.

6. PARTICIPANTS

Les pays membres de l'Union Africaine seront représentés chacun par le Ministre chargé de la Femme accompagné d'un expert.

Les délégations des pays membres de l'U.A se prennent en charge.

Au total, l'atelier regroupera environ 234 participants répartis comme suit, non compris les personnels de soutien logistique et de sécurité :

Nbre	Désignation	Nbre	Désignation
53	Ministres des pays de l'U.A	30	Points focaux femme/Genre des Ministères au regard des domaines du NEPAD
53	Experts des pays de l'U.A	08	Participants au titre du Gouvernement (Femmes ministres et Ministre du NEPAD)
03	Commissaires de l'Union Africaine	14	Participants des autres institutions : Présidence de la République, Primature, Haut Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales, Cour Constitutionnel, Cour de Cassation, Cour d'Appel, Cour des Comptes, Médiature, Haut Conseil de l'Audiovisuel, Commission de la Francophonie, Cellule CEDEAO, Association Education - Santé, Comité National de Lutte contre le Sida, Association des Elus locaux
14	Autres invités (*)	04	ONG : Réseau Siggil Jiggen, CONCAD, CNCR, COSEF
09	Femmes invitées des Organisations nationales de femmes au regard des domaines du NEPAD	20	Partenaires au développement au Sénégal
23	Membres des comités scientifique et d'organisation y compris les responsables des services des sapeurs pompiers, des conférences et du protocole, de la sécurité et du Parc automobile	03	Personnes ressources nationales

(*) Une invitée de l'Organisation des Premières Dames d'Afrique pour la Lutte contre le SIDA, le Président de l'Union Africaine, le Directeur Général de la Banque Africaine de Développement, le Directeur Général de la Banque Islamique de Développement, le Président de la Commission de l'U.E.M.O.A, un invité de chacune des 6 régions de développement de l'Afrique (CDEAO, Diaspora, etc.), Mme Gertrude Monguella, Mme Mongari Matai, Mme Marie Angélique Savané.

7. BUDGET INDICATIF

CONFERENCE POUR L'APPROPRIATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DE L'UNION AFRICAINE SUR LE GENRE

Dakar, du 12 au 15 octobre 2005

PROJET DE BUDGET

<i>I</i> <i>Prise en charge</i> ^(#)	=	49 868 700
<i>II</i> <i>Palais des Congrès du Méridien</i>	=	12 200 000
<i>III</i> <i>Matériel et Fournitures de Bureau</i>	=	2 420 000
<i>IV</i> <i>Transport local</i>	=	11 279 680
<i>V</i> <i>Communication – Mobilisation Sociale</i>	=	14 670 000
<i>VI</i> <i>Sécurité</i>	=	5 361 480
<i>VII</i> <i>Dépenses de Personnel</i>	=	27 407 000

TOTAL GENERAL	= 123 206 860 F. CFA
----------------------	-----------------------------

^(#) Dans la pratique, les délégations ministérielles sont prises en charge en pension complète par leurs pays respectifs. Toutefois un dîner de Gala sera offert à l'ensemble des participants. Le reste des personnes à prendre en charge se limiterait à 42 personnes environ dont Madame le Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement Social, Son Excellence le Président de l'Union Africaine, les trois experts de l'U.A, les Invités étrangers, les membres du comité d'organisation, les responsables de la sécurité et le personnel de santé. Les pauses –café seront offertes à l'ensemble des délégations, aux invités et aux personnels de soutien.

I - PRISE EN CHARGE

1-1 HEBERGEMENT

- **Chambres single classic (39)**
75 600 F x 39 ch. x 6 nuitées = 17 690 400
- **Suite senior de luxe (Ministre organisateur, Président UA et Président Commission UA)**
300 600 F x 3 suites x 6 nuitées = 5 410 800

Total hébergement = 23 101 200

1-2 RESTAURATION

- **Petits déjeuners et dîners des participants hébergés**
(15 500 + 9 500) x 42 pers. x 5 jours = 5 250 000
- **Déjeuner des participants (178 personnes)**
15 500 F x 179 pers. x 4 jours = 11 098 000
- **Pause café pour 283 personnes et deux fois par jour**
3 000 x 283 pers. x 2 fois x 4 jours = 6 792 000
- **Dîner de Gala**
15 500 F x 234 pers. = 3 627 000

Total restauration = 26 767 500

TOTAL = 49 868 700 F

II - LOCAUX DU PALAIS DES CONGRES

2-1 SALLES DE REUNION

- **Grand Amphithéâtre**
1 400 000 F x 1 jour = 1 400 000
- **Salle de plénière (4 jours)**
700 000 F x 4 jours x 3 salles = 8 400 000

2-2 BUREAUX

- **Bureaux secrétariat et coordination (02) B10, B11**
50 000 x 2 x 4 jours = 400 000
- **Bureaux ministériels**
500 000 F x 1 bur. x 4 jours = 2 000 000

TOTAL = 12 200 000 F

III - MATERIEL ET FOURNITURES DE BUREAU

3-1 MATERIEL

- **Ordinateurs complets (4)**
40 000 x 4 app x 4 jours = 640 000
- **Photocopieurs (02)**
35 000 x 2 app. x 4 jours = 280 000
- **Estimations/copies** = 500 000

3-2 FOURNITURES DE BUREAU (estimations) = 1 000 000

TOTAL = **2 420 000 F**

IV - TRANSPORT LOCAL

4-1. PARC SPECIAL DE L'ETAT (607-chevrolets-cadillac)

A - Carburant

20 véh. x 30 l essence super x 6 j x 574 F = 2 066 400

B - Perdiem du personnel chauffeurs du parc de l'Etat

Chauffeurs

7 500 F x 20 chauffeurs x 6 jours = 900 000

Chefs de pool

15 000 F x 2 agents x 6 jours = 180 000

C - Carburant véhicules de coordination (2 du MAE et 2 du MFFDS (*1))

4 véh. x 30 l essence super x 6 j x 574 = 413 280

Total parc Etat = 3 559 680

4-2. LOCATION DE VEHICULES

Berlines (10)

80 000 F x 10 berlines x 6 jours = 4 800 000

Bus coaster de 50 places

175 000 F x 2 bus x 2 jours = 700 000

Total location = **5 500 000**

¹ MAE=Ministère des Affaires Etrangères ; MFFDS=Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social.

PERSONNEL

= 7 040 000 F

= 3 135 000 F

= 400 000 F

= 80 000 F

= 120 000 F

= 432 000 F

= 750 000 F

= 5 100 000 F

= 1 800 000 F

= 1 800 000 F

= 6 750 000 F

= 27 407 000 F

LIST DES PARTICIPANTS LOCAUX

= 2 220 000

Report participants locaux = 2 220 000

TOTAL = 11 279 680 F

OPERATION - MOBILISATION SOCIALE

	Nombre	Prix unitaire	Total en F. CFA
	02	200.000	300.000
	07	366.286	2.578.000
	20	25.000	500.000
	07	150.000	1.050.000
	100	1820	182.000
	500	800	400.000
	50	3000	150.000
	250	20.000	5.000.000
	50	20.000	1.000.000
	05	30.000	150.000
	1	-----	1000.000
e	2	50.000	100.000
	20	25.000	1.000.000
	02	30.000	60.000
	02	100.000	200.000
			14.670.000

= 14 670 000 F

VI - SECURITE

6-1	Artificiers (Ouverture – Suites prési. et VIP)	= 236 640 F
	- Carburant 2 véh x 30 l x 574 f x 6 jours =	206 640
	- PJA 2 500 x 2 pers. x 6 jours =	30 000
6-2	Gendarmerie Nationale (5 véhicules et 50 hommes)	= 1 266 600 F
	- Carburant 5 véh x 30 l x 574 f x 6 jours =	516 600
	- PJA 2 500 f x 50 pers x 6 jours =	750 000
6-3	Police Nationale (protec. Rap. Motards, desk aéroport)	= 473 280 F
	- Carburant 4 motards x 30l x 574 f x 6 jours =	413 280
	- PGA 2 500 x 4 x 6 jours =	60 000
6-4	Sapeurs Pompiers (couverture médicale)	= 884 960 F
	- Médicament =	500 000
	- Carburant 3 véhi x 30 l x 574 f x 6 jours =	309 960
	- PJA 2500 x 5 pers x 6 jours =	75 000
6-5	Accréditations (badges et accessoires)	= 2 500 000
	TOTAL	= 5 361 480 F